



Procédure pénale : l'instruction préparatoire ou information judiciaire

Actualité législative publié le 24/11/2023, vu 1485 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Procédure pénale : l'instruction préparatoire ou information judiciaire

Code de procédure pénale, dila, légifrance :

Article 79

L'**instruction préparatoire** est **obligatoire en matière de crime** ; sauf dispositions spéciales, elle est **facultative en matière de délit** ; elle peut également avoir lieu en matière de contravention si le procureur de la République le requiert en application de [l'article 44](#).

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006151881/#LEO

DE PLUS :

<https://www.lexbase.fr/article-encyclopedie-juridique/56137400-synthese>

<https://avocat-penal.omega-avocats.fr/avocat-penaliste/instruction-judiciaire/>

<https://www.sba-avocats.com/avocat-droit-penal-information-judiciaire.html>

<https://doukhan-avocat.fr/linstruction-en-procedure-penale/>

<https://www.justice.fr/fiche/deroulement-procedure-devant-tribunal-police>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1456>